



Communiqué

Publication immédiate

La Commission d'enquête Arar rend public le rapport de la GRC dans l'affaire Arar

Ottawa, le 24 septembre 2004 - La Commission d'enquête sur les mesures prises par les responsables canadiens à l'égard de Maher Arar a déposé en preuve aujourd'hui, dans le cadre de ses audiences à huis clos, une version partiellement expurgée du rapport préparé par le Surintendant principal Brian Garvie sur le rôle de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) relativement à la détention et la déportation de Maher Arar vers la Syrie.

Le rapport de 76 pages, dont environ 25% a été expurgé, ou noirci, par la GRC, est le résultat d'une enquête commandée le 23 octobre 2003 par la Présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC, Madame Shirley Heafey.

Le document rendu public aujourd'hui passe en revue la façon dont la GRC s'est généralement acquittée de son mandat dans le contexte de la sécurité nationale d'après les événements du 11 septembre. Il y est écrit : « A ce moment là, que ce soit au quartier général ou sur le terrain, la GRC ne disposait pas d'une expertise suffisante en matière d'enquête ; elle ne disposait pas non plus de la capacité de mener des enquêtes relatives à la sécurité nationale de manière efficace et efficiente. » Le rapport note aussi des failles dans les moyens utilisés pour échanger l'information entre la GRC et les autorités américaines et syriennes. « La façon dont l'information était rendue disponible n'était pas conforme à la politique de la GRC (...) l'évaluation de la fiabilité de cette information était inexacte. »

En rendant ce document public, le Conseiller juridique principal de la Commission, Me Paul Cavalluzzo a déclaré : « Conformément à son mandat d'enquête publique, la Commission a déposé en preuve le Rapport Garvie après que la lettre du Commissaire adjoint Ghyslaine Clément ait été rendue publique plus tôt cet été. Le 13 septembre dernier, la Commission a aussi déposé en preuve le rapport du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) sur le rôle du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) relativement à Maher Arar. »

PO Box / CP 507, Station B / Succursale B
Ottawa, Canada K1P 5P6

613 996-4741 Fax / télécopieur 613 992-2366

www.ararcommission.ca / www.commissionarar.ca

La Commission d'enquête s'attend de commencer ses prochaines audiences à huis clos en octobre. Ces audiences examineront alors la preuve relative au rôle de la GRC se rapportant à la détention et la déportation de Maher Arar.

Créée en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, la Commission a été établie sur la recommandation de la vice première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin d'enquêter et faire rapport sur les mesures prises par les responsables canadiens à l'égard de Maher Arar. La Commission a également reçu le mandat de recommander la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité nationale. www.commissionarar.ca

Contact pour les médias : Francine Bastien, 613-996-4741; cellulaire : 613-299-6554; courriel : fbastien@bellnet.ca